



URGENCE ASC SITUATION BLOQUEE AU CSEC !

Aucune prestation vacances enfant, garde enfant, pass handicap pour les salariés du CSE DTSI. Les 36 salariés du CSEC se retrouvent sans activité, sans gestion et sans manager, en situation de RPS !

POURQUOI CE BLOCAGE ?

La CFE CGC arrivée en tête des élections refuse de prendre le poste de secrétaire, comme cela se faisait depuis 2005.

La CFE CGC s'est opposée à la mise en place des mandataires provisoires chargés de la transition entre l'ancienne instance et la nouvelle.

Après leur revers sur la restauration mutualisée, ils organisent désormais le chaos sur l'ensemble des prestations ASC.

La CFDT condamne ce déni de démocratie où la première organisation syndicale n'assume pas sa responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des salariés ! Comme pour la restauration, les activités sociales et culturelles mutualisées ont montré leur efficacité.

La **CFDT** dans un **CHOIX ENGAGE** et **RESPONSABLE a décidé de prendre le secrétariat du CSE DTSI.**

Nous avons sollicité les autres Organisations Syndicales pour construire une majorité de gouvernance, basée sur la confiance et pour la durée de la mandature.

A DTSI, les prestations seront reconduites sur les mêmes bases et selon les mêmes principes (QF), elles ouvriront le 5 février 2020 midi.

Tous les salariés n'ayant pas validé leur QF 2020 verront leurs prestations basées sur le QF 2019 en attendant la mise à jour.

Les prestations du CSEC ouvriront quant à elles, à une date ultérieure. A suivre ...



URGENCE ASC SITUATION BLOQUEE AU CSEC !

30/01/2020

La CFDT ne peut assumer seule le fonctionnement et l'organisation du CSEC



Aucune prestation vacances enfant, garde enfant, pass handicap pour les salariés du CSE DTSL

Les 36 salariés du CSEC se retrouvent sans activité, sans gestion et sans manager, en situation de RPS !

POURQUOI CE BLOCAGE ?

La CFE CGC arrivée en tête des élections refuse de prendre le poste de secrétaire, comme cela se faisait depuis 2005.

La CFE CGC s'est opposée à la mise en place des mandataires provisoires chargés de la transition entre l'ancienne instance et la nouvelle. Après leur revers sur la restauration mutualisée, ils organisent désormais le chaos sur l'ensemble des prestations ASC.

La CFDT condamne ce déni de démocratie où la première organisation syndicale n'assume pas sa responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des salariés !

Comme pour la restauration, les activités sociales et culturelles mutualisées ont montré leur efficacité.

La CFDT dans un CHOIX ENGAGE et RESPONSABLE a décidé de prendre le secrétariat du CSE DTSL.

Nous avons sollicité les autres Organisations Syndicales pour construire une majorité de gouvernance, basée sur la confiance et pour la durée de la mandature.

A DTSL, les prestations seront reconduites sur les mêmes bases et selon les mêmes principes (QF), elles suivront le 5 février 2020 midi.

Tous les salariés n'ayant pas validé leur QF 2020 verront leurs prestations basées sur le QF 2019 en attendant la mise à jour.

Les prestations du CSEC ouvriront quant à elles, à une date ultérieure. A suivre ...

Retrouvez ce tract et ses informations CFDT sur Info@cfdt.fr / [0140222020](tel:0140222020)
sur notre appli mobile Orange CFDT disponible sur le PlayStore et l'AppStore
Et sur Facebook:
<http://www.cfdt-asc.org>
<http://www.facebook.com/cfdt.asc.org>
http://twitter.com/CFDT_Orange



Documents

[URGENCE ASC SITUATION BLOQUEE AU CSEC !](#)